

REACTIONS AU COMMUNIQUE DE PRESSE DE BENOIT CAILLAUX CONCERNANT LA MORT DE REMI FRAISSE

Le Président du CESER a rédigé es-qualité un communiqué de presse concernant le décès de Rémi FRAISSE.
Ce communiqué de presse a suscité de nombreuses réactions, en Bureau et en session du CESER.

LE COMMUNIQUE DE BENOIT CAILLAUX

LA COMPASSION ET LA RAISON !

Choqué comme vous tous par le drame terrible de Sivens, je souhaite d'abord exprimer ma compassion et appeler à la raison commune. Cette actualité nous renvoie hélas indirectement à Notre-Dame-des-Landes.

Ainsi que mon collègue Jean-Louis CHAUZY, Président du CESER Midi-Pyrénées le rappelle :

« La mort d'un jeune homme de 21 ans à l'occasion d'une manifestation nocturne contre le barrage de Sivens est un drame pour lui, pour sa famille et chacun d'entre nous.

Il est nécessaire de connaître les conditions brutales de son décès mais ce drame oblige aussi à s'interroger publiquement sur notre société, la démocratie, la décision publique et l'État de droit.

La France est une démocratie qui repose sur un système électoral d'assemblées démocratiquement élues, un Etat de droit et une prise de décision publique qui additionne les procédures, les débats contradictoires, les recours, les enquêtes et les décisions qui s'imposent... c'est ce qui s'est passé pour le barrage de Sivens... (...).

La démocratie ne peut supporter le port de cagoules et la violence ; dans le Tarn comme ailleurs, la raison et le respect de l'Etat de droit doivent prévaloir et s'imposer.

Vouloir défaire dans la rue, ce que les collectivités, les assemblées élues ont décidé avec l'Etat dans le respect de la loi, des décrets, des règlements et de toutes lfs procédures, c'est affaiblir la démocratie et la République. »

J'espère qu'aucun nouvel épisode dramatique ne ternira notre capacité à construire ensemble une société de progrès et solidaire.

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Christian DUBOT

La CGT ne récuse pas le fait que le président du CESER puisse s'exprimer es-qualité sur tel ou tel sujet qui croise ou percuté la réflexion ou les positionnements du CESER.

Néanmoins, la procédure interpelle quand elle aborde des sujets ou des événements qui concernent tout la société ; dans ce contexte, une expression personnelle peut engager l'ensemble de l'Assemblée !

Pour la CGT, c'est le cas relativement au communiqué de presse produit le 30 octobre dernier : « la compassion et la raison ».

Au-delà d'une maladresse de forme, la CGT tient, en premier lieu, y relever plusieurs autres maladresses de fond -elle s'en tiendra à ce qualificatif - qui la conduisent à ne pas s'associer à cette expression. En premier lieu, la CGT regrette que jamais le nom de Rémi FRAISSE ne soit cité, renvoyant sa mort à l'anonymat ; ensuite, le « drame terrible » devient en fin de propos un « épisode dramatique ».

Tout épisode suppose une série et celle des morts sous les coups des forces de l'ordre nous renvoie à 1986 avec la mort de Malik OUSSEKINE !!!

Aussi, la mort de Rémi FRAISSE dépasse le cadre de la mort d'un jeune homme à l'occasion d'une manifestation.

La CGT aurait souhaité une condamnation et une dénonciation plus fortes !!!

CE QU'A DIT LA CGT – Intervention de Christian DUBOT (suite)

Pour sa part, elle considère qu'il ne peut être fait impasse sur le fait que cette tragédie pouvait hélas être prévisible tant la présence policière qui s'est accentuée au fil des semaines a exacerbé les tensions et les sources d'affrontements.

La CGT dénonce sans réserve toute forme de violence, de cassage, de répression et de discrimination ! Mais elle tient à rappeler, en connaissance de cause, que toute violence policière ne saurait être minorée au prétexte que la police serait garante de l'ordre ou de l'Etat de droit.

La CGT tient aussi à s'interroger sur les multiples formes que peut revêtir la violence : pour elle, user des qualificatifs de « khmers verts » ou de « djihadistes verts », comme ce fut le cas à Nantes il y a quelques jours par un ancien Président du CESER, s'inscrit dans cette logique de tension, d'affrontements ! Ces mots sont aussi violents et donc inacceptables et condamnables.

En second lieu, le communiqué de presse reprend les propos du Président du CESER de Midi-Pyrénées et renvoie à la démocratie, la décision publique et l'Etat de droit.

Il y aurait beaucoup à dire sur la validité d'une décision politique, sur les délais de mise en oeuvre sur la définition et l'évolution de l'intérêt général !

La référence à la démocratie interroge aussi quand la participation aux scrutins électoraux peut affaiblir la légitimité de ceux qui prennent les décisions et nourrir toute forme d'opposition.

Pour la CGT, sans les remettre systématiquement en cause, les procédures se multiplient et s'éternisent, la complexité de la concertation démocratique et de la consultation des citoyens montrent régulièrement les limites de l'exercice et nourrissent toute forme d'opposition que la référence à la démocratie ne peut évacuer d'un revers.

Le communiqué de presse de notre Président est fait référence à l'Etat de droit. Certes, mais celui-ci ne peut-être à géométrie variable : sans mettre en parallèle ce qui s'est passé à Sivens et les exactions des bonnets rouges et des agriculteurs en Bretagne, la CGT n'a pas relevé, à ce moment, les appels à la raison quand ont été détruits les portails « Ecotaxe » et saccagés le centre des impôts de Morlaix et les locaux de la MSA !!!

Enfin, la CGT trouve inappropriée la référence à une actualité qui nous renverrait indirectement à Notre-Dame-des-Landes, inappropriée c'est avec cette mesure que nous nous en tiendrons à ce terme !! La CGT souscrit pour une grande part à la déclaration de Jean-Paul DELEVOYE ; elle y mettra un bémol : non, l'émotion n'est pas vive dans notre pays.

La mort de Rémi FRAISSE a été rangée au rayon des faits divers quand il s'agit d'un fait politique et social majeur. C'est tous ces considérants qui, selon nous, auraient dû ou devraient nourrir notre expression collective.

Cette déclaration constitue la dernière intervention de Christian en tant que membre DU CESER, avant son départ en retraite. Le groupe CGT au CESER le remercie vivement du travail accompli, au sein de l'Assemblée et dans l'animation du groupe, le salue chaleureusement et lui souhaite beaucoup de bonheur dans ses nouvelles activités.

En réponse aux interventions, Benoit CAILLAUX a rappelé avoir réagi sur Twitter suite aux manifestations des bonnets rouges. Selon lui, il n'est pas possible de consulter le Bureau ou l'Assemblée pour tout communiqué de presse. Il a affirmé avoir pris une position personnelle et républicaine et tenir compte des espaces démocratiques institués. Tant qu'ils existent, il a refusé de se rallier à « la mode qui consiste à attendre le tampon de Noël MAMERE, ou Cécile DUFLOT, ou José BOVE pour (s')exprimer.

Si nécessaire, il dit pouvoir « refaire une maladresse de même type ».